

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POLE AZUR PROVENCE

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Compétence particulière liée aux risques majeurs
<input checked="" type="checkbox"/> Connaissance risques majeurs, études,
<input checked="" type="checkbox"/> Information / sensibilisation / formation
<input type="checkbox"/> PICS ou organisation spécifique | <input type="checkbox"/> Soutien PCS
<input checked="" type="checkbox"/> Système d'alerte
<input checked="" type="checkbox"/> Autre(s) |
|--|--|

DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

www.poleazurprovence.com

Date de création : 2001

Nombre de communes : 5

Nombre d'habitants sur le territoire : 67 000 habitants

Taille des communes : de 41 388 habitants (Grasse) à 2 694 habitants (Auribeau sur siagna)

PRISE EN COMPTE DE LA THEMATIQUE

Les statuts de la Communauté d'Agglomération mentionnent l'exercice de compétences obligatoires : Développement Economique, Aménagement, Habitat, Politique de la Ville, et de compétences optionnelles : Environnement, Cadre de Vie, Culture, Sport et Voirie

Le projet d'agglomération, approuvé le 14 novembre 2003 prévoit certains axes de travail sur les thématiques l'environnementales dont un est :

L'élaboration d'une charte intercommunale pour l'environnement : lancée en 2004.

Par délibération en date du 12 mars 2004, le Pôle Azur Provence s'est engagé dans l'élaboration d'une Charte Intercommunale pour l'Environnement en partenariat avec la Région PACA et la DIREN PACA.

La rédaction du plan d'actions est la dernière phase du projet de Charte. Lors de cette phase, les actions identifiées au cours du diagnostic et de la stratégie sont définies précisément et hiérarchisées.

Les axes de travail développés sont partagés lors de l'organisation d'ateliers de travail. Cette dernière phase se concrétise par la rédaction du plan d'actions, la construction d'un tableau de bord et d'un système d'évaluation simplifié.

Le plan d'action a été validé par un Comité de pilotage le 27 janvier 2006.

Après délibération du Conseil de Communauté, la signature de la Charte le 3 juin 2006 portant engagement de la collectivité, constitue la démarche ultime de ce projet de Charte et fait place à la phase opérationnelle jusqu'en 2011.

Quatre fiches actions portent sur la problématique des risques majeurs :

- Fiche action n°68 : Diffuser les cartographies des risques majeurs

Contexte et objectif de l'action :

Les risques naturels et technologiques marquent le territoire. Des documents existent au niveau communal, risque par risque. L'objet de l'action est d'obtenir une vision globale des risques sur le Pôle Azur Provence.

- Fiche n°69 : Promouvoir la transparence publique sur les risques majeurs

Contexte et objectif de l'action :

Le territoire est soumis à de nombreux risques naturel, les principaux étant les risques inondation, incendie et géologique. D'autre part, les activités liées à la parfumerie peuvent présenter des risques industriels.

De nombreux outils sont en place pour la prévention des risques et pour une mise en œuvre efficace des secours. De plus, les actions d'information et de « transparence publique » menées avec les entreprises de Grasse sont exemplaires. Ces actions vont donc être poursuivies sur tout le territoire.

- Fiche n°70 : Etendre l'étude de transport de matières dangereuses sur l'ensemble du Pôle Azur Provence

Contexte et objectif de l'action :

Le risque lié au transport de matières dangereuses est méconnu sur le Pôle Azur Provence. En 2005, la commune de Grasse a réalisé une étude sur ce thème. Elle bénéficie ainsi d'un savoir-faire qu'il est souhaitable de diffuser auprès des autres communes.

- Fiche n°71 : Réduire le risque inondation – Travaux hydrauliques et système d'alerte des crues

Contexte et objectif de l'action :

La configuration du bassin versant de la Siagne présente des risques d'inondation récurrents. Suite aux crues catastrophiques de 1994, 1996 et 2000, le SISA (syndicat intercommunal de la Siagne et de ses affluents) a élaboré un programme d'actions visant à prévenir et réduire les risques d'inondation.

A savoir :

Le SISA fait l'objet d'une fiche synthétique.

Seule la fiche n°71 à travers le SISA est mise en œuvre, les autres sont en veille.

CONTACT

NOM et prénom : TORELLI Katia

Service/Direction de rattachement : Direction de l'aménagement – Déplacement - Environnement

Fonction : service environnement

Coordonnées mail : k.torelli@poleazurprovence.com

Coordonnées téléphoniques : 04 97 05 22 00

Date de recueil des informations : 02 2009